



**10^{ème} tournoi international du pays de Gex
10 et 11 juin 2017**

Règlement particulier de la compétition

Dispositions générales

1. Le Règlement Général de la Compétition est celui préconisé par la F.F.BaD sous la responsabilité du Juge-Arbitre Christophe Nizard.
2. Le tournoi est autorisé par la Ligue Auvergne Rhône Alpes (n° en cours d'attribution).
3. Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Le Juge-Arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas le présent règlement.

Accueil des joueurs

4. Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés auprès de la FFBaD, ou auprès de la Fédération Suisse de Badminton, de la catégorie minime (U15) à vétérans 7, en règle auprès de leur fédération respective et classés au maximum R4.
5. Les joueurs peuvent s'inscrire dans deux tableaux au maximum.
6. Les joueurs désirant faire deux tableaux, peuvent s'inscrire soit en simple, soit en mixte. La combinaison simple et double mixte n'est pas possible.
7. Les joueurs peuvent s'inscrire dans deux séries différentes.

Tableaux

8. Les tableaux comporteront :

Une première phase en poules de 3 ou 4 (de préférence) selon le nombre d'inscrits, avec 2 sortants.

Une seconde phase en élimination directe.

Les séries seront regroupées en fonction du CPPH pour assurer une homogénéité des poules.

9. les organisateurs se réservent le droit, sous le contrôle du Juge-Arbitre, de regrouper les catégories insuffisamment représentées.

10. Le comité organisateur, en accord avec le Juge-Arbitre, se réserve le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, si besoin est, et prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi, tout en respectant le Règlement Général des Compétitions.

11. Les simples dames et hommes se dérouleront le samedi. Les mixtes commenceront le samedi, les doubles dames et hommes le dimanche.

12. L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge-Arbitre et du comité organisateur pour le bon déroulement du tournoi. Les matchs pourront être lancés 1h à l'avance.

13. La feuille d'inscription devra obligatoirement parvenir au comité organisateur avant le mercredi 31 mai 2017 (date limite d'inscription); aucune inscription ne sera enregistrée sans le règlement des droits d'inscription.

14. Tarif

1 tableau : 14 € par joueur

2 tableaux : 17 € par joueur

Majoration de 2 € en cas de paiement sur place.

15. Renseignements et règlement à envoyer à :

Elodie Lietar
87 route de Genève
01170 Cessy France
Tél : 06 68 44 66 09

16. Le nombre de joueurs est limité aux 160 premières inscriptions, le cachet de la poste ou la date de réception du courriel faisant foi.

17. En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente est constituée en tenant compte des critères suivants, par ordre de priorité:

Ordre d'arrivée de l'inscription complète (feuille d'inscription + règlement),

Joueurs inscrits dans leur série de classement.

18. Les droits d'inscription ne sont remboursables qu'en cas de désistement notifié avant la date limite d'inscription. Passé ce délai, les droits d'inscription ne seront remboursés

qu'en cas de force majeure et sur présentation d'un certificat médical ou attestation de travail.

19. Les têtes de séries seront désignées par le Juge-Arbitre et le comité organisateur au CPPH de la F.F.BaD au jour du tirage au sort.

20. Le tirage au sort aura lieu le lundi 5 juin 2017.

Déroulement de la compétition

21. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Tout joueur en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au Juge-Arbitre avant son premier match du tournoi.

22. Les horaires prévisionnels fournis par affichage ou par la table de marque sont indicatifs.

23. Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de 5 minutes pourra être disqualifié par le Juge-Arbitre et ce, quel que soit le niveau de la compétition.

24. Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.

25. Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la F.F.BaD est souhaitée sur les terrains.

26. Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match (minimum 2 raquettes, boisson, serviette...)

27. Les volants seront à la charge des joueurs ; en cas de litige le volant choisi sera celui en vente dans la salle (RSL grade 3).

28. Dès leur arrivée sur le terrain, Les joueurs disposent de 3 minutes d'échauffement sur le terrain avant le début du match. Ces 3 minutes comprennent le test des volants, la prise de repères et le changement de tenue. L'échauffement des joueurs aura eu lieu auparavant.

29. Les matchs se dérouleront par auto-arbitrage jusqu'aux finales, ou éventuellement par des arbitres (ou faisant office) qui seront proposés par le comité organisateur aux Juges-Arbitres.

30. Tout volant touchant les infrastructures (panneaux, lampes...) sera compté comme faute, sauf au service où il pourra être engagé deux fois par service. Le volant touchant un filin sera annoncé let.

31. Le plateau de jeu est uniquement réservé au Juge-Arbitre, aux organisateurs, aux joueurs ainsi qu'aux entraîneurs (maximum 2 par demi-terrain).

32. Le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre deux matchs consécutifs est fixé à 20 mn quelle que soit la discipline (le temps de repos est compté à l'annonce du dernier point du match précédent jusqu'à l'annonce « jouez » du match suivant). Il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé(e). Le Juge-Arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.

33. Les joueurs devant quitter le gymnase le feront en concertation avec le Juge-Arbitre et devront obtenir l'accord de ce dernier. Par ailleurs, ils devront revenir une heure avant l'horaire prévisionnel de leur match. Tout joueur absent n'ayant pas respecté cette procédure pourra être annoncé forfait pour son match.
34. En cas de forfait d'un participant, un joueur de simple peut être remplacé par un joueur inscrit et figurant sur la liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci. La même règle s'applique en cas de forfait d'une paire de double. En cas de forfait de l'un des membres d'une paire, le joueur défaillant ne peut être remplacé que par un joueur inscrit au tournoi, avec priorité à ceux qui figurent en liste d'attente. Ces remplacements respectent l'article 13 du Règlement Général des Compétitions. Le comité d'organisation en accord avec le Juge-Arbitre pourra accepter, en cas de remplacement, une participation à trois tableaux et ce pour le bon déroulement du tournoi.
35. Le joueur forfait ou blessé après le tirage au sort ou pendant la compétition devra envoyer un justificatif dans les 5 jours suivant la date de la compétition à la commission régionale d'arbitrage par mail à sophie.bluy@badminton-aura.org en mettant en copie le club tournoi-2017@badminton-gessien.org et le juge arbitre ntof@hotmail.com ou par courrier :
- Ligue Rhône-Alpes de badminton
37 Route du Vercors
38500 Saint Cassien
36. Contestations : seul le responsable d'un club pour le jour du tournoi pourra contester auprès des Juges-Arbitres. Toute réclamation faite par une autre personne ne sera pas recevable.
37. Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents...

Le comité organisateur remercie par avance tous les participants qui, en observant le présent règlement et en respectant les décisions du Juge-Arbitre, contribueront à la réussite de ce tournoi.

38. Signature du JA :

